

# FEDERATION D'ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU GOLFE DU MORBIHAN . FAPEGM

Bodad kevredigezhioù difennadeg endro ar Mor-Bihan

anciennement : Collectif d'associations de protection de l'environnement du Golfe du Morbihan  
57 rue Cliscouet 56000 Vannes

**Compte-rendu de la 14<sup>ème</sup> réunion, Palais des Arts à Vannes, le samedi 10 janvier 2009 de 9h30 à 12 h30**

## ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

Le président ouvre l'assemblée générale annuelle au Palais des Arts à 9H45

### **Validation de l'Assemblée Générale :**

La Fédération comprend 28 associations membres *actifs* et 1 association membre *associé* (Bretagne Vivante).

22 Associations membres actifs à jour de leur cotisation ont le droit de voter (statuts art. 7).

15 associations à jour de leur cotisation sont représentées à cette assemblée :

A.D.A.I.R. (Jeanine Simon), Défense du pays de Surzur (René Le Breton), A.H.V.O.E.R. (Alain Guarch), Amis des Chemins de Ronde (Monique Le Lan), Amis du Parc Naturel Régional (Joël Piolot), Amis du Golfe du Morbihan (Jean-Claude Provost), Amis de la Réserve Naturelle de Séné (Jacques Serre), Connaissance Etude et Protection de l'Environnement Arradonnais (Annie Piolot), A.D.S.E.L. (Patrick François), Eau et Rivière de Bretagne (Henri Girard), Environnement et modernité (Anne Camus), La Bernache (Michel David), Qualité de la vie à Larmor Baden (Louis-François Colboc), Sauvegarde du Logeo (Pascal Crespel), U.M.I.V.E.M. (Michel Chauvin).

4 associations, également à jour de leur cotisation, ont donné des pouvoirs pour être représentées : AALPA (pouvoir à Henri Girard), Amis de Kervoyal (pouvoir à Anne Camus), Observatoire de Rhuys (pouvoir à Henri Girard), Vélotomote (pouvoir à Anne Camus).

L'association Protection du littoral de l'île d'Arz, à jour de sa cotisation, avait donné pouvoir à Bretagne Vivante non présente à l'AG. Elle n'est donc pas représentée.

Le Président constate qu'avec 19 Associations présentes ou représentées le quorum est atteint et que l'Assemblée Générale peut valablement siéger.

### **Rapport moral et d'activité par le Président**

La FAPEGM a deux ans. Voici le bilan de l'année 2008.

### **Fontionnement de la Fédération:**

La Fédération a été fondée le 2 décembre 2006,

Le CA, élu par l'AG le 2 décembre 2006, est ainsi composé :

Association AALLPA représentée par Anicette Jacopin

Association ADAIR, représentée par Françoise Prévost

Association des Amis du Parc Naturel Régional, représentée par Joël Piolot

Association des Amis de la Réserve Naturelle de Séné, représentée par Jacques Serre

Association Connaissance, Etude et Protection de l'Environnement Arradonnais, représentée par Annie Piolot

Association Environnement et Modernité, représentée par Anne Camus

Association Eau et Rivières de Bretagne, représentée par Henri Girard

Association Qualité de la Vie à Larmor Baden, représentée par Louis-François Colboc

Le Bureau de la Fédération a été élu par le CA le 2 décembre 2006 :

Président : Henri Girard

Secrétaire : Anne Camus

Trésorier : Louis-François Colboc

La Fédération a tenu depuis la précédente AG le 8 décembre 2007 sept réunions générales qui d'après nos statuts ont valeur d'Assemblées Générales ordinaires, celle d'aujourd'hui étant l'Assemblée générale annuelle statutaire :

les 26 janvier, 15 mars, 26 avril, 28 juin, 27 septembre, 23 novembre 2008 et 10 janvier 2009.

Le CA s'est réuni trois fois : les 8 décembre 2007, 17 novembre 2008 et 6 janvier 2009. Il a de plus été consulté plusieurs fois par internet.

La fréquence des réunions générales rend à l'expérience moins nécessaires le besoin de réunir le CA.

Conformément aux statuts, la moitié du CA doit être renouvelée tous les deux ans. La moitié, tirée tout à l'heure au sort, sera donc renouvelée après appel à candidatures.

### **Réunions thématiques :**

Conformément aux souhaits, chaque réunion comporte en principe un temps principal consacré à un sujet général d'information, ce qui permet à la fédération de jouer pleinement son rôle d'autoformation.

Durant l'année écoulée ont été traités les sujets suivants :

Le projet de Charte du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, par Joël Piolot. Ce projet est soutenu par la fédération

Le prix de l'eau du robinet en Morbihan, par Jean Pierre Tor, de l'Union Départementale des Associations Familiales UDAF

Le programme du nouveau SDAGE, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, de l'Agence de l'Eau Loire-

### **Interventions de la fédération :**

. lors des élections municipales de mars 2008, un questionnaire préparé avec l'accord général par François Roche et René Mabit a été adressé aux listes candidates. Les 19 réponses (15 communes) ont montré la présence encourageante des sujets de l'environnement et (un peu) du développement durable dans la campagne électorale. Certains résultats électoraux ont confirmé la (timide) tendance.

. la FAPEGM souhaite participer au Conseil de Développement du Pays de Vannes, assemblée conseil auprès de la structure élue du GIP (Groupement d'Intérêt Public d'Aménagement et de Développement du Territoire) du Pays de Vannes). Le Pays de Vannes, et bien sûr son GIP, ont pour mission l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique d'*aménagement et de développement durable* sur le territoire. Le Conseil de développement réunit en principe des représentants des forces vives du territoire : acteurs économiques, socio-professionnels, associations au sens large, institutions et personnes qualifiées. Après mûre réflexion la FAPEGM a posé sa candidature le 25 juillet. Le 14 novembre un refus surprenant et sans explication lui a été opposé. Nous avons invité sur son souhait M. J.M. Zeller, président du Conseil de développement, à rencontrer notre fédération au cours d'une prochaine réunion et nous essayons de rencontrer des membres du bureau du Conseil pour débloquer la situation.

#### **- Projet de SAGE pour le Golfe du Morbihan et la Ria d'Etel**

Un projet de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) pour le Golfe du Morbihan, et aussi la ria d'Etel, a été annoncé publiquement par le Préfet le 16 novembre 2007 au cours de la réunion du Comité de suivi du SMVM. Depuis lors ce projet semblait politiquement bloqué. Pourtant sa réalisation serait fort utile pour fédérer les communes des bassins versants dans un effort commun pour restaurer la qualité terrestre de l'eau. La qualité de l'eau marine littorale en dépend fortement. Le SDAGE Schéma directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau qui arrive à expiration avait inscrit le SAGE du Golfe du Morbihan dans la liste des SAGE prioritaires. Le nouveau SDAGE, qui entrera en vigueur en début 2010, a supprimé cette mention.

Choquée de cet abandon, la FAPEGM a adressé le 6 août une lettre au Président du Comité de bassin de l'Agence de l'eau pour demander le rétablissement du caractère prioritaire. Les « Amis du Golfe » et l'« ADSEL » ont envoyé le même courrier. Eau et Rivières a envoyé de son côté une solide lettre juridique. La réponse du président a été plutôt évasive. Par contre le 4 décembre le Comité de bassin, organe parlementaire de l'Agence de l'eau, a déclaré formellement que le SAGE du Golfe du Morbihan était indispensable. Celui-ci semble ainsi être remis sur les rails. La FAPEGM y est peut-être pour quelque chose.

#### **- Participation au Collectif « Alerte aux vases ».**

Un arrêté préfectoral du 28 août 2008 autorise le dragage du port de La Trinité-sur-mer et l'immersion des sédiments dragués dans la baie de Quiberon entre l'île de Houat et la côte de St Gildas de Rhuys. Le choix du lieu d'immersion pris sans aucune concertation avec les communes et les populations proches a suscité surprise et indignation. La FAPEGM participe au Collectif « Alerte aux vases » qui s'est formé et a co-signé un recours gracieux auprès du préfet contre l'arrêté. Les travaux peuvent commencer à partir de la mi-janvier. Un référé-suspension et un recours au fond auprès du Tribunal administratif de Rennes sont en préparation rapide par l'association locale « Grains de sable ». Il nous est demandé d'y participer par une requête en intervention. La fédération sera appelée à se prononcer tout à l'heure.

#### **- Communication.**

Pour tenter de se faire connaître davantage, la FAPEGM a pu faire passer dans la presse locale des communiqués concernant ses deux dernières réunions. L'expérience sera poursuivie. Par ailleurs un site internet est en projet.

### **Participation à des instances publiques :**

- Suivi du SMVM. La FAPEGM participe au processus de concertation mis en place par le préfet pour le suivi du SMVM du Golfe du Morbihan : un Comité général de suivi et 5 groupes de travail spécialisés correspondant aux 5 thèmes du SMVM, à savoir : 1. Qualité de l'eau, 2. Protection de la biodiversité, 3. Activités nautiques et accès à la mer, 4. Pêche et cultures marines, 5. Urbanisme et paysages. Les objectifs du groupe 2 rejoignent ceux de Natura 2000. Ne se sont pas réunis en 2008 les groupes 2 et 5 et le Comité général de suivi. Les autres groupes témoignent d'une réelle volonté d'efficacité. Peut-être la FAPEGM devrait-elle demander au préfet de réunir les groupes 'oubliés', pour éviter que le SMVM ne sombre dans l'inapplication progressive. Mis en vigueur en février 2006 il est valide jusqu'en 2016, date à laquelle il sera révisé.

- Natura 2000 en mer. L'Union européenne a décidé de se doter pour fin juin 2008 d'un réseau cohérent d'aires marines protégées exemplaires, le réseau Natura 2000 en mer. La FAPEGM a participé le 28 janvier à une réunion en préfecture d'information et d'échange sur les sites proposés pour le Golfe du Morbihan et la rivière de Pénerf.

- Plan de Déplacements Urbains, PDU, de la communauté d'agglomération du Pays de Vannes. La communauté d'agglomération a décidé de mettre en oeuvre un PDU, Plan de Déplacements Urbains. A la suite de la publication en septembre 2007 de notre étude sur « Le problème des déplacements dans Vannes et sa région », la FAPEGM a été invitée à participer à un « Comité consultatif » tripartite organisé dans le cadre de la préparation de ce PDU. Ce Comité tripartite s'est réuni 2 fois, en février et juin. Il est composé de 3 collèges : structures « associatives » (associations environnementales et de consommateurs, associations commerciales et professionnelles), techniciens et élus. Cette disposition devrait favoriser une véritable concertation entre ces trois composantes de la société et nous nous en réjouissons. Les associations environnementales et de consommateurs se sont réunies en un collectif interne de travail qui fonctionne fort bien. Le PDU continue. Dix réunions partielles en octobre et novembre, dites de pré-diagnostic ont permis au Bureau d'études « Egis mobilité » d'achever prochainement la phase diagnostic de ce PDU. Les autres phases seront l'établissement d'objectifs et le projet final, prévu pour 2010. Le sujet est de première importance : les choix des futurs modes de déplacement influenceront fortement sur les modes d'aménagement du territoire et donc sur le cadre de vie. Le vrai développement durable est en question.

La concertation que nous expérimentons, bien que améliorée par rapport à celle pratiquée lors de la préparation du SCOT de Vannes, laisse fortement à désirer. Nous en avons écrit au Président de la Communauté d'agglomération. (voir la lettre en annexe).

- SCOT de la presqu'île de Rhuys. Le président de la communauté de communes de la presqu'île de Rhuys, M. Labove, maire d'Arzon, a accepté notre demande de participation à la préparation de ce SCOT. C'est Joël Piolot qui représente la FAPEGM. On en est au stade du PADD. La volonté de concertation est réelle.

- Comité de pilotage du projet de PNR.

La FAPEGM participe régulièrement aux réunions du Comité de pilotage.

### **Quelques actions positives des associations membres :**

- L'ADSEL a obtenu du préfet le 14 février 2008 le maintien de l'interdiction de lotir à St Philibert en dépendance de la station d'assainissement de Kerran, tant que celle-ci ne serait pas rénovée.

- LAALLPA a obtenu au TA en septembre 08 l'annulation de PC contraires à la loi littoral à Belle Isle-en-mer.

a obtenu en Cour administrative d'appel confirmation de l'annulation par le TA d'un PC au Bono, pour une raison d'extension induite de hameau.

- Eau et Rivières a rencontré le 20 octobre M. André, 1er maire adjoint de Vannes, pour la protection de 15 zones humides répertoriées.

- Les amis du PNR ont mené une campagne efficace d'information et de soutien au PNR.

- L'association Qualité de la vie à Larmor Baden a obtenu du TA en avril 2008 la suspension partielle du PLU pour diverses irrégularités dont un PC accordé sur une zone humide.

- La FAPEGM a aidé par des repérages de zones humides (sondages pédologiques) l'association Azur à faire abandonner partiellement le projet de Parc artisanal et logistique de Surzur-La Trinité Surzur porté par la Communauté d'agglomération (14 octobre 08).

- La FAPEGM par une lettre au préfet le 5 avril 08 a contribué à faire ajouter au projet du souterrain de Kérino (Vannes) un passage indispensable pour piétons et vélos.

### **Bilan général :**

La fédération acquiert peu à peu de la compétence et de l'audience.

La fédération est de mieux en mieux reconnue à l'extérieur par les autorités.

La fédération et ses membres assurent une fonction fondamentale de veille environnementale et écologique.

### **Prospective :**

- La fédération est en permanence disposée à recevoir les propositions des associations membres, à écouter leurs problèmes et à répondre à leurs demandes.

- Le fonctionnement interne de la fédération sera amélioré en faisant davantage appel aux associations membres.

- Par exemple la fédération attend de ses membres des propositions d'intervenants sur des thèmes d'actualité ou d'urgence pour les réunions.

- Le projet de plateforme environnementale de la fédération sera concrétisé.

- La fédération demandera à participer à la préparation du SAGE du Golfe du Morbihan, le moment venu.

- Les participations en cours ou en projet seront poursuivies, en particulier le soutien au projet de PNR et aux agendas 21.

- Quelques améliorations mineures aux statuts seront proposés prochainement à une assemblée générale extraordinaire (compétence en mer, structuration du CA et votes du CA).

Le président remercie les associations membres et leurs représentants pour leur esprit de collaboration, qui facilite grandement l'unité et la vie de la Fédération.

En ce qui concerne, le soutien au collectif « Alerte aux Vases » quelques participants font des observations :

Jacques Serre : généralisons le problème. Le désenvasement des ports est un problème récurrent. Il faut donc demander à la Préfecture du Morbihan d'élaborer une politique qui doit être mise en œuvre à chaque fois qu'un port nécessite d'être désenvasé.

François Mabit : la fréquence de ce type d'opération pose le problème de la limite physique du développement.

Gilbert Geffredo : les vases sont des déchets et leurs traitements devraient être débattus dans les commissions existantes.

Le rapport moral et d'activité est approuvé à l'unanimité.

## **RAPPORT FINANCIER**

Le trésorier présente les comptes de la Fédération pour l'année 2008 (voir en annexe le Bilan financier).

Il confirme que seules 22 associations sur 29 sont à jour de leur cotisation.

Le résultat de l'exercice est 150,39 € et le disponible en trésorerie est de 231,93 €.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Il est décidé de maintenir la cotisation à 10 €. Le principe de recourir à des dons exceptionnels des associations membres est retenu en cas de dépenses exceptionnelles qui excéderaient la trésorerie disponible.

Un participant fait remarquer que certaines banques ne prennent pas de frais de tenue de compte aux associations. Une économie de 8 à 10 € pourrait être ainsi réalisée.

Des associations demandent si la FAPEGM ne pourrait pas négocier un forfait consultation juridique auprès d'un avocat spécialisé dans le droit de l'urbanisme et de l'environnement. Cette possibilité va être mise à l'étude.

## **RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

4 des 8 membres du Conseil sont à renouveler par tirage au sort.

Le président rappelle que les statuts autorisent un nombre maximal de 11 membres au CA.

Par tirage au sort les associations Amis de la réserve de Séné (représentée par Jacques Serre), AALLPA (Anicette Jacopin), Amis du PNR (Joël Piolot), et Eau et Rivières (Henri Girard) sont déclarés sortantes.

L'association des Amis du Golfe (représentant Jean-Claude Provost) se porte candidate. Les associations sortantes, par leurs représentants, se représentent. A l'unanimité moins une voix, l'association des Amis du Golfe (Jean-Claude PROVOST) est élue, il est décidé de porter à 9 les membres du CA et les 4 associations sortantes sont réélues à l'unanimité.

## **AUTRES DECISIONS**

- Les associations décident à l'unanimité de faire adhérer la FAPGEM à la Charte Régionale des Espaces Côtiers Bretons. Les associations membres sont invitées à ajouter leur adhésion individuelle. Une cérémonie sera organisée pour ces signatures lors d'une réunion prochaine avec un représentant de la Région.
- Il est également décidé à l'unanimité que la FAPGEM soutiendra par une requête en intervention au Tribunal Administratif le Référé Suspension engagé par l'association « Grains de sable » contre l'arrêté préfectoral autorisant l'immersion des vases du port de la Trinité dans la Baie de Quiberon.
- Il est décidé que la FAPEGM poursuivra sa candidature au Conseil de Développement du Pays de Vannes.

L'Assemblée Générale annuelle est déclarée close par le Président à 11h30 et ouverte l'assemblée générale ordinaire.

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

- Le Compte Rendu de la précédente assemblée est approuvé à l'unanimité.
- Les prochaines assemblées sont programmées aux dates suivantes : 21 février- 4 avril- 16 mai- 27 juin- 12 septembre- 24 octobre- 5 décembre- 16 janvier 2010 (AG annuelle).
- Une réunion pour définir le contenu du site internet de la Fédération doit se tenir rapidement. Une date doit être déterminée entre les participants volontaires.
- Invitations aux vœux 2009 adressées à la FAPEGM :
  - PNR : invitation de Joël Labbé , président du SIAGM, le 15 janvier à 18H30 à la Lucarne d'Arradon (à côté du Super U)
  - Mairie de Vannes : le 17/1 au Palais des Arts pour le milieu associatif à 11 heures

Le Président invite les participants au « pot » de l'amitié.

## **Dernières nouvelles**

Réélection du Bureau : le nouveau CA a réélu le 12 janvier le Bureau sortant avec une répartition nouvelle des charges :  
président Henri Girard, secrétaire Louis-François Colboc, trésorière Anne Camus.

Le nouveau bureau remercie le CA et la FAPEGM de la confiance témoignée.

## **Documents annexes**

- Lettre de la FAPEGM à M. Goulard sur les déficiences de la concertation dans le fonctionnement du Comité consultatif tripartite mis en place pour la préparation du PDU de la communauté d'agglomération du Pays de Vannes.
- Bilan financier 2008 de la FAPEGM

18 01 09 L-F Colboc et H.Girard

## Documents annexes

# DU GOLFE DU MORBIHAN . FAPEGM

## Bodad kevredigezhioù difennadeg endro ar Mor-Bihan

anciennement : Collectif d'associations de protection  
de l'environnement du Golfe du Morbihan  
57 rue Cliscouet 56000 Vannes

le 9 janvier 2009

Monsieur François Goulard  
Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Vannes  
PIBS 2 – 30 allée Alfred Kastler  
56006 Vannes cedex

Objet : la concertation dans la préparation du PDU :  
déficiences ; propositions.

Monsieur le Président,

Nous touchons à la fin de la première étape de préparation du PDU, le Diagnostic. Cette lettre a pour but de vous faire connaître notre avis sur la concertation qui y fut pratiquée.

La CAPV a organisé un Comité consultatif tripartite destiné à collaborer à la préparation du PDU, composé de 3 collèges : élus, techniciens et associations. Cette initiative répondait bien au souhait de nos associations, maintes fois formulé auprès de vous, de pouvoir participer à une concertation approfondie avec tous les acteurs de la société lors des débats d'intérêt majeur pour la communauté.

Lors de la préparation du SCoT de la CAPV vous avez vous-même organisé un comité consultatif associatif qui selon nous a mal fonctionné : il était coupé de communication avec les élus, et transformé de fait en une pure structure d'information des associations sans influence sur les décisions (documents non fournis à l'avance, pas de compte-rendus des réunions). Nous vous en avons d'ailleurs écrit à plusieurs reprises.

Certes il revient aux élus de prendre les décisions. C'est leur privilège démocratique. Mais pour les décisions importantes une vraie concertation préalable qui unit toutes les composantes de la société a bien plus de chances d'aboutir à des propositions équilibrées dans l'intérêt commun, qu'un strict débat entre élus. Un débat ouvert à une large palette de participants, offre plus de richesse d'analyse et de réflexion constructive. Dans cet esprit les récentes grandes lois d'aménagement du territoire, telles que la loi SRU (13 décembre 2000), ont ménagé des possibilités de concertation approfondie avec la population représentée par les ONG, s'inspirant en cela de la Convention européenne d'Aarhus du 25 juin 1998.

Une vraie concertation est une méthode de travail en commun qui permet aux participants d'être pleinement informés des données du problème, de débattre complètement des solutions et de concourir d'une certaine manière aux décisions du fait de la participation des élus à ces débats. Cette méthode de travail favorise l'établissement d'un consensus général, fruit d'un débat approfondi, qui facilite grandement la mise en application des décisions.

Concrètement comment se réalise une vraie concertation ?

1. D'abord en préliminaire il s'agit d'opérer un choix représentatif des acteurs, proportionné à l'ampleur du problème.
2. Puis assurer la transversalité du dialogue entre tous les acteurs y compris avec les élus : par des réunions communes et une communication transparente et aisée.
3. Assurer la mise à disposition à l'avance des documents qui seront débattus lors des réunions.
3. Rédiger un compte-rendu complet des interventions faites au cours des réunions, amendable au besoin par les participants pour qu'ils puissent s'y reconnaître.
4. Rédiger en commun une conclusion des réunions sous la responsabilité du maître de jeu, après avoir ménagé un temps de réflexion à chacun avant cette rédaction.
5. Communiquer à tous les acteurs de la concertation les documents 3 et 4.

Qu'en est-il de la concertation en cours au Comité consultatif du PDU ? Nous en revenons au but critique de cette lettre.

- Le choix tripartite des collèges de participants était excellent : élus, techniciens et associations au sens large. Une bonne concertation transversale était organisée au point de départ.
- Mais la division des participants en 5 groupes a grandement nui à la concertation générale en réduisant la concertation à l'intérieur de petits groupes sans communication à l'extérieur des uns avec les autres.  
Il est certain que l'organisation en petits groupes favorisait le dialogue. Mais il a manqué des réunions plénières qui auraient permis une concertation générale. La concertation a été tronçonnée et donc appauvrie. La diffusion de tous les compte-rendus à tous les participants sans distinction de groupe a certes été dans la bonne direction. Mais elle ne pouvait remplacer des réunions plénières pendant les travaux.
- Curieusement il nous a été impossible de connaître la liste complète des membres de chaque collège. Cela nous a été refusé malgré nos demandes réitérées. La communication transversale générale à l'intérieur du Comité Consultatif a été de ce fait entravée.
- La participation effective des élus à toutes les réunions a souvent été nettement déficiente, diminuant fortement la portée de la concertation. Cet absentéisme a été ressenti dans les débats.

- Ceux des élus qui participaient aux réunions n'étaient pas des élus dotés de responsabilités, ce qui amoindrissait la portée de la concertation.
- Le Bureau d'études qui menait les réunions était parfois trop directif, en particulier au moment de rédiger en conclusion de réunion les "Objectifs définis à l'issue de la réunion". Cette conclusion était trop hâtive et demandait plus de recul. La concertation était mal respectée.
- L'accès à tous les documents utiles au PDU et présents entre les mains de la CAPV nous a été refusé. Dans la liste de « Documents » établie en fin du Cahier des Charges, seuls les documents édités par la CAPV nous étaient accessibles et non les autres. Par exemple le « Schéma régional multimodal des déplacements et des transports », ou les « Comptes », ou le « Dossier de voirie d'agglomération (DDE)», etc.
- La communication faite à l'avance des documents objets des réunions n'a pas eu lieu. Ladite communication a parfois été faite seulement 2 jours à l'avance, ou le plus souvent à l'entrée dans la salle. Ce qui rendait impossible toute réflexion préalable individuelle ou en association.

Ces critiques ne sont pas définitives. Nous n'en sommes qu'à la fin de la 1ère des trois étapes du PDU.

Nous vous proposons donc

- d'en tenir compte pour améliorer la concertation lors des étapes suivantes. L'autorité décisionnelle a tout à gagner.
- De réaliser une réunion préalable de nos associations avec les responsables des réunions futures pour organiser cette amélioration.
- Dans cet esprit de vraie concertation, nous espérons que la réunion du Comité consultatif à laquelle vous nous conviez le 17 février sera *une réunion plénière du Comité et que les participants pourront encore amender au besoin le document du "diagnostic"* avant qu'il ne soit soumis à l'examen final et au vote des élus.
- Enfin conformément à l'Agenda 21 en faveur duquel la communauté d'agglomération a voté le 18 décembre 2008, nous proposons que la CAPV organise et multiplie des réunions publiques de sensibilisation de la population au PDU. Le besoin est grand. L'ignorance de la population est considérable.

Nos propositions sont constructives et consensuelles. Nous espérons que vous voudrez les prendre en compte et vous en remercions.

Nous vous prions, Monsieur le Président, de croire en notre haute considération,

Henri Girard

Louis-François Colboc

du Bureau de la FAPEGM

**BILAN FINANCIER 2008 DE LA FAPEGM**

**COMPTE DE RESULTAT 2008**

<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Assurance MAIF 2008 98,61	Cotisations 2008 220,00 (1)
Frais de tenue de compte 8,00	Ventes Etudes Déplacements 55,00
Cotisation UADL 10,00	
Frais double clé boîte 8,00	
<b>Résultat 2008</b>	
<b><u>150,39</u></b>	
<b>TOTAL</b> <b>275,00</b>	<b>TOTAL</b> <b>275,00</b>

(1) 22 associations cotisantes : Les Amis du Passage, Les Amis de Port-Blanc, Bretagne Vivante-SEPNB, Citoyens de Rhuys, Séné Nature Environnement, La Vigie de Pen en Toul et Sauvegarde du Patrimoine Arzonnais n'ont pas acquitté leur cotisation soit 7 associations sur 29.

## **SITUATION DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2008**

<b>EMPLOIS</b>	<b>RESSOURCES</b>
<b>Charges payées d'avances :</b> Assurance MAIF 09 <b>97,00</b>	<b>Résultat 2007 :</b> <b>158,54</b>
	<b>Résultat 2008 :</b> <b>150,39</b>
<b><u>DISPONIBLE</u></b> <b><u>231,93</u></b> Caisse 44,50 Banque Postale 187,43	<b>Produits comptabilisés d'avances :</b> <b>Cotisations 2009 :</b> <b>20,00</b> (Amis de la Réserve de Séné et Observatoire de Rhuys)
<b>TOTAL</b> <b>328,93</b>	<b>TOTAL</b> <b>328,93</b>

**Le Trésorier**  
**Louis-François Colboc**